

SÉANCE extraordinaire

Le 16 juillet 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 16 juillet 2025, à 12h00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraîche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin, ainsi que monsieur le conseiller Gaétan Daraîche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

SONT ABSENTS : Messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc et Pierre-Luc Arsenault

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

250716.199 OCTROI DE CONTRAT - ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉALISATION DES ÉTAPES NÉCESSAIRES AUPRÈS DU MELCCFP POUR LA RÉUTILISATION DU SITE À L'ÉTUDE ET LA CARACTÉRISATION DU SITE

REPORTÉ.

250716.200 EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE - SERVICE DE L'EMBELLISSEMENT – EMPLOI TEMPORAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil approuve l'embauche d'une stagiaire au service de l'embellissement pour une période de 4 semaines à raison de 32 heures par semaine, à un taux horaire équivalent au premier échelon de la grille salariale du journalier saisonnier en horticulture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250716.201 OCTROI DE CONTRAT - RÉHABILITATION D'UNE CONDUITE PLUVIALE - AVENUE DU DOCTEUR-G.-DAIGNAULT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public réalisé par le directeur général & greffier dans le cadre des travaux concernant la réhabilitation d'une conduite pluvial sur l'avenue du Docteur-G.-Daignault ;

CONSIDÉRANT que la ville de Chandler a reçu trois (3) soumissions à la date limite de dépôt ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont prévus dans la programmation TECQ 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Firme TETRA TECH
QI INC;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par
monsieur le conseiller Gaétan Daraîche appuyé de
madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que
ce conseil octroie le contrat pour la réhabilitation d'une conduite
pluviale située sur l'avenue du Docteur-G.-Daignault , quartier
Chandler, à CGI Environnement Inc. pour un montant de
793 720,54 \$, toutes taxes incluses, conditionnellement à
l'approbation de la TECQ 2024-2028

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250716.202 PROGRAMMATION TECQ 2024-2028 – ADOPTION

ATTENDU QUE :

La Ville de Chandler a pris connaissance du Guide relatif aux
modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le
cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution
du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

La Ville de Chandler doit respecter les modalités de ce guide qui
s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui
lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires
municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Gaétan Daraîche, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et
unanimement résolu que :

- La Ville de Chandler s'engage à respecter les modalités du
guide qui s'appliquent à elle ;
- la Ville de Chandler s'engage à être la seule responsable et à
dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres,
hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute
responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes,
dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement
une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des
dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable
à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou
indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide
financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ
2024-2028;
- la Ville de Chandler approuve le contenu et autorise l'envoi au
ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la
programmation de travaux numéro 1 jointe à la présente et de
tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de
recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été
confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation ;

- la Ville de Chandler s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la Ville de Chandler s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la Ville de Chandler atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250716.203 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Meggie Ritchie propose la levée de l'assemblée à 12 h 50.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux
Directeur général & greffier